



■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 213**

Objet : Cotisation Cités Unies France année 2024

Direction vie associative et citoyenneté
Service Relations Internationales

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil souhaite renouveler son adhésion à Cités Unies France sises 9 rue Christiani à Paris (75018), l'association est représentée par son président, Monsieur François Rebsamen, pour l'année 2024. En effet, Cités Unies France accompagne les collectivités territoriales françaises dans leur action internationale au service du rayonnement territorial, de l'attractivité et pour la promotion des échanges interculturels. Cette adhésion permet ainsi à la Ville de Creil d'intégrer un réseau unique entre collectivités françaises et étrangères mais aussi de participer à des événements majeurs tels que les Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales ainsi qu'à des ateliers croisés et groupes pays.

■ **Décide**

Article 1 : De verser à Cités Unies France, sis 9 rue Christiani à Paris (75018), pour l'année 2024, une cotisation d'un montant de 2 158 euros.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 02 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **22 AVR 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **22 AVR. 2024**